



# DÉCLARATION LIMINAIRE

## COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION SPECIALISE SIAé ...

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis pour le 2<sup>ème</sup> CSA sous votre présidence Monsieur le Directeur. En plus d'aborder les différents sujets proposés dans le PowerPoint qui nous a été transmis, l'occasion nous est donnée de revenir sur les sujets déjà évoqués et restés sans réponse ou en suspens.

Lors de votre arrivée il y a bientôt un an, vous avez identifié quelques axes d'amélioration tels que la performance industrielle, l'homogénéisation des processus qui diffèrent parfois d'un AIA à l'autre, mais également la communication à la fois interne et externe. Avez-vous d'ores et déjà pu entreprendre certaines démarches sur ces sujets ? Si oui, pouvez-vous nous faire un premier point d'étape ? Concernant la performance industrielle et le plan de charge associé, l'objectif du SIAé est d'être leader du MCO aéronautique afin de garantir une meilleure disponibilité des aéronefs pour un coût optimal. À l'heure où nous devons penser d'abord économie, pourrions-nous suffisamment anticiper les besoins en personnel, ainsi que les compétences et savoir-faire nécessaires pour atteindre cet objectif ? Pour la **CFDT** Défense, il est indispensable d'y parvenir pour pouvoir faire du SIAé un acteur incontournable dans le soutien des forces.

Certaines flottes telles que l'E2C, le C130H ou l'ATL2 sont en fin de vie, cela entraîne une inquiétude chez le personnel qui légitimement se demande si le plan de charge de son antenne restera pérenne. La **CFDT** demande qu'un état des lieux sur ces changements de flotte soit présenté tant aux organisations syndicales qu'au personnel afin que tous aient le même niveau d'information.

D'autre part, face à ces incertitudes et dans l'esprit de transparence prôné jusqu'ici par la direction de notre établissement, la **CFDT** réitère sa demande de disposer du PIC de chaque AIA. Les représentants du personnel élus au CSA se doivent de représenter et connaître l'ensemble des antennes, c'est aussi cela le ONE SIAé ... Plus globalement, le mois dernier s'est tenu le CSA ministériel. En amont et dans un contexte international tendu et incertain, le ministre a rencontré les organisations syndicales auxquelles il a exprimé clairement son souci de justice sociale, justice



DÈFENSE

## DÈCLARATION LIMINAIRE

sociale qu'il déclare être au cœur de son action. Celle-ci nous engage collectivement à faire vivre un modèle où la puissance publique ne se contente pas de piloter les grands équilibres, mais agit concrètement pour améliorer les conditions de travail, renforcer les parcours professionnels, et garantir une juste répartition des richesses. Le ministre a rappelé, à juste titre, que la souveraineté nationale ne peut être dissociée de la cohésion sociale, et que la défense de la Nation passe aussi par le respect et la reconnaissance de celles et ceux qui la servent au quotidien. C'est également notre conviction. Une Nation en péril social n'est pas une nation forte, n'est pas une nation en capacité de se défendre, n'est pas une nation résiliente. Le bon sens nous l'affirme et l'histoire nous le rappelle.

Les salariés, dans tout cela, doivent être pleinement informés et associés à la réflexion sur la gestion de leur entreprise, c'est pourquoi à la **CFDT** nous accordons une importance particulière à la communication, levier de performance collective, de justice sociale et de démocratie économique.

Le ministre a une nouvelle fois parlé de fidélisation. C'est pour lui une priorité au même titre que l'attractivité. Il a également exprimé, malgré les demandes d'économies exigées par Bercy, son engagement à respecter les mesures catégorielles déjà annoncées dans le cadre du PLF 2025. Cet engagement va dans le sens de la reconnaissance du travail accompli par les agents du ministère des armées. Nous ne pouvons que continuer à revendiquer ces revalorisations salariales qui sont de plus minées par la mise en place de mesures telles que l'amputation de 10 % de rémunération en cas de congé maladie ordinaire ou le coût exorbitant du logement dans certaines régions.

Toutes les intentions exprimées par le ministre et qui relèvent de l'amélioration des conditions de vie et des conditions de travail sont louables et méritent notre soutien.

Le contrat de confiance que nous appelons, semble-t-il, tous de nos vœux ne peut être unilatéral. Il suppose un engagement réciproque, une transparence sur les arbitrages, et une volonté réelle de coconstruire notre outil de travail.

Pour la **CFDT** il n'y a pas de doute sur cet objectif commun de mieux rémunérer et reconnaître les personnels du SIAé, mais pour peser de tout notre poids vers les décideurs publics, il reste indispensable de partager nos éléments et contrer la politique d'économie de bout de chandelle que l'état met sur le dos de nos personnels.

Merci pour votre attention.

Paris, le 18 juin 2025 ●

2 / 2